



Procès-verbal du Conseil Municipal du 4 juillet 2022

L'an deux mille vingt-deux, le quatre du mois de juillet à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Christian LAVENIR, Maire.

Présents : M. LE CLOIREC Alain, Mme LABONNE NOLLET Laurie, M. BERDAGUE Patrick, Mme MORIN DESMURS Michèle, MM. DESCHARNE Samuel, BUSSEUIL Georges, Mmes MATHUS Véronique, CLEMENT Nathalie, M. DELANGLE Sylvain, M. BENCADI Karim, Mme MARTINOT Noémie, M. LAROCHE Daniel, Mme DELANGLE Sylvie.

Procurations : Mme BOUCLIER Florence à Mme MORIN-DESMURS Michèle, M. CLEMENT Pascal à M. LAVENIR Christian, M. Pierre PLATHEY à Mme CLEMENT Nathalie.

Absente : Mme MUNCH Armelle

Quorum : 10

Désignation d'un secrétaire de séance

Madame Nathalie CLEMENT est désignée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- Prestataire restaurant scolaire
- Décisions modificatives,
- Questions diverses.

Compte-rendu des décisions prises par le Maire

Décisions

2022/03 : signature d'un contrat avec la Société CONECT, à VARENNES SOUS DUN (71800) 4 A route de Mâcon – Z.A. du Pasquier, pour la fourniture, la pose, la dépose et l'entretien des illuminations de fin d'année pour un montant de 12 466,70 € HT soit 14 960,04 € TTC.

2022/04 : signature d'un devis avec la SARL AUCLAIR-GAY, à VARENNES SOUS DUN (71800) 8 route de Mâcon, pour la fourniture et pose de menuiseries pour le bâtiment locatif situé 8 rue de la Gare – 71800 LA CLAYETTE pour un montant de 13 445,00 € HT soit 14 184,48 € TTC.

2022/05 : fixation de la redevance d'occupation du domaine public due par GRDF à la Commune de La Clayette à 615 € pour l'année 2022.

2022/06 : vente de la remorque immatriculée 9754 XG 71, à Monsieur Rémi Raphaël Léandre CHABAUTY, représentant la Société Déco'Verte (en cours de formation), domicilié à LARAGNE-MONTEGLIN, Route d'Arzeliers « Le Logis » pour un montant de 6 800 € TTC. (soit 5 666,66 € HT)

Restaurant scolaire – choix du prestataire – n° 2022/21

Monsieur le Maire rappelle qu'un marché à procédure adaptée de services a été lancé pour la confection de repas en liaison chaude au restaurant scolaire. Le marché portait sur la fourniture de 9 900 repas répartis entre 2 400 repas pour la maternelle et 7 500 repas pour les élémentaires. 3 dossiers ont été retirés et 2 offres déposées.

Aménagement des espaces publics : convention Banque des Territoires – n°2022/24

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre du programme Petites Villes de demain, le Conseil, par délibération n°2022/08 en date du 28 février 2022, avait validé le lancement du programme d'aménagement du territoire et sollicité la Banque des Territoires pour l'octroi d'une subvention.

La Banque des Territoires vient de nous faire parvenir la Convention

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la présente convention et tous les documents afférents.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 35

Procès-verbal arrêté à la date du 01/09/22
Le Maire




Le secrétaire de séance



LA CLAYETTE

Membres présents :

M. LE CLOIREC Alain, Mme LABONNE NOLLET, M. BERDAGUE Patrick, Mme MORIN-DESMURS Michèle,
M. DESCHARNE Samuel, M. BUSSEUIL Georges, Mme MATHUS Véronique, Mme CLEMENT Nathalie, M.
DELANGLE Sylvain, M. BENCADI Karim, Mme MARTINOT Noémie, M. LAROCHE Daniel, Mme DELANGLE
Sylvie.

FEUILLE DE CLÔTURE DU CONSEIL MUNICIPAL

du 4 juillet 2022 - Séance levée à 21H35.

Délibération n°2022/21 : Restaurant scolaire – choix du prestataire

Délibération n°2022/22 : Restaurant scolaire-fixation tarif cantine

Délibération n°2022/23 : Budget annexe camping : décision modificative n°1.

SIGNATURES

Monsieur le Maire



Monsieur le secrétaire de séance

